

FOIRE AUX QUESTIONS

Dans le cadre du choix d'options en arts et du projet éducatif bonifié du Collège Laval avec les parcours **BRILLER+** et **BOUGER+**, nous vous présentons ce document afin de vous fournir de plus amples renseignements au sujet des particularités pédagogiques et de l'organisation scolaire qui en découlent. Nous espérons que cela pourra répondre à l'ensemble de vos interrogations. Bonne lecture!

L'horaire type de 1^{re} secondaire

90 PÉRIODES
DE 60 MINUTES SUR UN CYCLE DE 18 JOURS :

66 PÉRIODES
DE MATIÈRES DE BASE

(français, mathématique, anglais, univers social, science, culture et citoyenneté québécoise)



PARCOURS
BRILLER+

14

PÉRIODES D'ART

Un choix parmi : art dramatique,
arts plastiques, danse ou musique



10

PÉRIODES
D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

OU

PARCOURS
BOUGER+

8

PÉRIODES D'ART

Un choix parmi : art dramatique,
arts plastiques, danse ou musique



16

PÉRIODES
D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Tronc commun – Domaine des arts

(Périodes obligatoires)

Q. Pourquoi l'élève doit-il effectuer un premier choix et un deuxième choix d'options en arts ?

R. Dans l'éventualité où il est impossible pour le Collège de lui accorder son premier choix, votre enfant doit indiquer son deuxième choix en remplissant le formulaire en ligne. Un minimum de 15 élèves du même niveau doit choisir une même option afin que le Collège puisse considérer l'ouverture du cours.

Q. Pourquoi l'élève doit-il choisir une option en arts (tronc commun) et un parcours bonifié entre BRILLER+ ou BOUGER+ pour 2 ans ?

R. Une période de 2 ans permet à l'élève de s'approprier sa discipline, de développer ses compétences et d'enrichir ses connaissances, son talent et sa passion. Après ce cycle, il pourra effectuer un nouveau choix de parcours, s'il le désire, dès son entrée en 3^e secondaire.

Q. Est-ce qu'un élève qui choisit une discipline artistique par le biais de son tronc commun peut choisir une autre discipline artistique dans son parcours BRILLER+ ?

R. Non. L'élève est invité à choisir la même discipline artistique dans son parcours BRILLER+ et dans son tronc commun. Cela lui permet de favoriser un meilleur enrichissement dans sa discipline artistique. Ce choix est pour 2 ans.

Parcours BRILLER+ et BOUGER+

Q. Est-ce que l'élève choisissant le parcours BOUGER+ doit absolument faire partie d'une équipe sportive ?

R. Non. Le parcours BOUGER+ est offert à tous. L'élève sera invité à pratiquer différentes disciplines sportives. Le Collège prône la diversité et le plaisir de faire de l'activité physique sous toutes ses formes.

Q. Est-ce que l'enseignement de saines habitudes de vie est prévu uniquement dans le parcours BOUGER+ ?

R. Non. Tous les élèves reçoivent une formation sur l'importance d'adopter de saines habitudes de vie. L'enseignement de ce volet sera intégré dans le tronc commun de différentes façons, soit par des ateliers, des conférences, des défis santé, etc. Le Collège tient au développement intégral et à la santé des jeunes qui lui sont confiés.

Q. Est-ce qu'un élève en 5^e secondaire peut s'inscrire au parcours BOUGER+ ou BRILLER+ ?

R. Oui. L'élève en 5^e secondaire choisit entre les deux parcours offerts comme tous les élèves de la 1^{re} à la 4^e secondaire. Six périodes seront incluses dans son horaire de cours par cycle horaire de 18 jours.

Q. Est-ce qu'il y a des frais supplémentaires à prévoir pour les parcours BRILLER+ ou BOUGER+ ?

R. Aucuns frais supplémentaires ne sont prévus pour la bonification du projet éducatif. Cependant, si les enseignants proposent des projets spéciaux, des sorties à l'extérieur du Collège ou des voyages, des coûts supplémentaires pourraient être exigés pour participer aux activités facultatives et non évaluées. Les parents seront informés au préalable.

Organisation scolaire

Q. Quelle est la durée des périodes de cours ?

R. Les périodes de cours sont de 60 minutes chacune.

Q. Quelle est la durée d'un cycle horaire ?

R. La durée d'un cycle horaire est de 18 jours, afin de faciliter la planification pédagogique et la distribution des tâches.

Q. Combien de groupes sont prévus à chaque niveau pour la prochaine année scolaire et dans le cadre du projet éducatif bonifié ?

R. Le Collège compte 12 groupes à chaque niveau, ce qui lui permet de former des groupes de 33 à 35 élèves.

Particularités pédagogiques

Q. Est-ce que le Collège offre un soutien pédagogique afin d'assurer la réussite de chaque élève ?

R. Le Collège s'engage à favoriser la réussite scolaire de tous ses élèves. Pour ce faire, il est résolu à poursuivre ses mesures d'appui pédagogique avec l'aide aux devoirs, l'entraide pédagogique et des périodes de récupération gratuites offertes durant l'année scolaire. De plus, des ressources qualifiées et dévouées oeuvrent auprès des jeunes en apportant une aide personnalisée et spécialisée à tous les élèves qui en ont besoin.

Q. Quelles sont les autres options offertes en 5^e secondaire ?

R. Les options offertes sont biologie, chimie, droit, entrepreneuriat, histoire du 20^e siècle, multimédia, physique et psychologie.

Plus de savoir-être,
Plus de savoir-faire,
Plus de savoir-devenir...

Le Collège Laval, c'est PLUS+ POUR MOI!